

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE QUINZE OCTOBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 octobre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Augustine YECKE, Céline VERON, Antoine MASSON

OBJET : Budget prévisionnel 2026 - Forfait global de soins des résidences autonomie

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les résidences autonomie du centre communal d'action sociale (CCAS) assurent pour les résidents qu'elles accueillent, des activités de prévention et d'accompagnement des soins. Elles perçoivent à ce titre un financement par l'Assurance Maladie.

Les dépenses réalisées au titre du forfait global de soins comprennent, à titre principal, la rémunération du médecin chargé de la surveillance médicale des établissements, celle des personnels infirmiers et aides-soignants. Les autres dépenses concernent l'achat de produits usuels nécessaires à la réalisation des soins.

Pour l'année 2026, les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins s'établissent à 763 703 €.

Les recettes seront imputées aux budgets annexes des résidences autonomie, groupe I « Produit de la tarification », article 731108 « Produit à la charge de l'Assurance Maladie ».

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte les propositions budgétaires relatives au forfait global de soins pour l'année 2026.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE D’ANGERS
Résidences pour personnes âgées
BUDGET SOINS 2026

Etablissements : Résidences Bellefontaine, Saint-Michel, Monplaisir, Les Justices, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin.

Gérés par : CCAS d’Angers – Bd de la Résistance et de la Déportation – BP 80011 49020 ANGERS Cedex 02

Signature de la convention : Présidente déléguée du CCAS d’Angers

Convention collective appliquée : Statut de la fonction publique territoriale

Budget prévisionnel soins 2025 763 703 €, calculé sur les bases de reconduction des moyens attribués

Caisse pivot : CRAM de Nantes – CPAM d’Angers

Etablissements	Année 2025 – Budget prévisionnel			Année 2025 – Budget attribué			Année 2026 – Budget prévisionnel		
	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global annuel	Places	Journées	Forfait global annuel
Résidences Bellefontaine, Saint-Michel, Monplaisir, Les Justices, Grégoire Bordillon, Espace du Bien Vieillir Robert Robin	491	179 215	763 703	491	179 215	763 703	491	179 215	763 703